

Poetices libri septem (1561), III, 122. La consolation

Traduction et notes : Christine Noille

Jules César Scaliger

Traducteur : Christine Noille



Édition électronique

URL : <http://rhetorique.revues.org/537>
ISSN : 2270-6909

Éditeur

UGA Éditions/Université Grenoble Alpes

Édition imprimée

ISBN : 978-2-37747-010-5

Référence électronique

Jules César Scaliger, « *Poetices libri septem* (1561), III, 122. La consolation », *Exercices de rhétorique* [En ligne], 9 | 2017, mis en ligne le 21 juin 2017, consulté le 21 juin 2017. URL : <http://rhetorique.revues.org/537>

Ce document a été généré automatiquement le 21 juin 2017.



Les contenus de la revue *Exercices de rhétorique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Poetices libri septem (1561), III, 122. La consolation

Traduction et notes : Christine Noille

Jules César Scaliger

Traduction : Christine Noille

Édition

Édition princeps : *Poetices libri septem* (« Les sept livres de la Poétique »), Lyon, Antoine Vincent, 1561, p. 168-169 ; III, 123, *Consolatio* (« La consolation »).
Numérotation du chapitre erronée : ultérieurement corrigée en III, 122.

Texte établi dans : J. C. Scaliger, *Poetices libri septem. Sieben Bücher über die Dichtkunst*, éd. et trad. (all.) L. Deitz, Stuttgart-Bad Cannstatt, Frommann et Holzboog, t. III, 1995, III, 122, p. 194-198. Nous reprenons le texte, la ponctuation et le paragraphage tel qu'établi par L. Deitz.

Situation du chapitre en contexte : le livre III des *Poetices libri septem* (intitulé « *Idea* ») a 126 chapitres. Les chapitres 95-126 sont consacrés aux « Préceptes pour chaque genre de poème » (intitulé du chapitre 95). Scaliger différencie onze genres poétiques. Le septième genre est celui des silves (ch. 99). Les silves sont elles-mêmes subdivisées, dans vingt-deux chapitres (ch. 99-122), en une quarantaine de catégories dont la dernière (ch. 122) est la consolation.

Nous avons choisi d'éditer en parallèle les chapitres sur la consolation de Vossius, de Scaliger et d'Érasme : nous nous sommes efforcés de traduire de la même façon d'un texte à l'autre les expressions latines qu'ils avaient en commun.

La consolation. Chapitre 122 / CONSOLATIO. Caput CXXII

- 1 La consolation est un discours qui rend sa tranquillité à l'âme de celui qui est affligé. Elle ne peut venir que d'un ami. C'est pourquoi il y eut chez les anciens un précepte selon lequel celui qui console doit lui aussi montrer ostensiblement sa douleur et accroître l'horreur de ce qui arrive – bien qu'ils ne mentionnent à ce propos aucune raison¹. Je pense qu'ils avaient lu chez quelque orateur qu'il devait en être ainsi, mais qu'ils ne connaissaient pas la réflexion qui sous-tendait cette règle. À mon sens, la raison est la suivante. Nous persuadons mieux l'auditeur d'acquiescer, s'il voit que nous supportons ce qui arrive d'une âme égale, à condition qu'il comprenne bien que nous aussi partageons sa douleur, nous qui lui donnons tant de poids. Celui qui aime² ne peut que détester les propos de ceux qui paraissent accorder peu de valeur à la perte de la personne ou de la chose aimée.

Consolatio est oratio reducens maerentis animum ad tranquillitatem. Nequit autem proficisci nisi ab amico. Quamobrem veterum praeceptum fuit consolatori quoque dolorem prae se ferendum augendamque rei atrocitatem; atque huius quidem rei nullam afferunt rationem. Credo apud oratorem quempiam factum legerant, consilium ignorabant. Causam equidem illam existimarim melius auditori persuaderi posse acquiescendum sibi esse, si videat nos item aequo animo ferre, cum ex eo doloris quoque participes intelligat, qui rem ipsam tanti faciamus. Sane detestatur amans eorum sermones, qui amissam rem personamve parvi pendere videantur.

- 2 Au reste, si cela reçoit toute mon approbation, je ne pense pas que l'on doive toujours procéder ainsi. Il est plus judicieux de suivre cette autre voie. Celui qui tient un discours de consolation est supérieur, inférieur ou égal. Je comprends la grandeur en termes de pouvoir, de dignité, de richesses, de sagesse ou d'âge. Autre en effet sera la consolation d'Ovide par Livie, autre celle de Livie par Ovide³. Cela tient au pouvoir. Mais il peut y avoir aussi une différence de rang, indépendamment du pouvoir. Comme, par exemple, si un père s'adresse à son fils, Pompée à Cicéron⁴. Une différence de richesse : par exemple si Crassus s'adresse à un de ses clients issu de la plèbe⁵. Une différence de sagesse, comme Sénèque quand il s'adresse à Polybe ou à sa mère⁶. Pour l'âge, il n'est pas besoin d'exemples. Le supérieur fera intervenir son autorité, voire ira jusqu'aux reproches. Le sage ajoutera aussi une argumentation en *pro et contra* ; les maximes seront chez lui plus abondantes. L'inférieur montrera de l'affection et dira que ce qu'il avance, il le tient d'hommes sages. L'égal témoignera de son amitié, des lois communes du dévouement⁷.

Ceterum ut hoc vehementer placet, ita non semper ad hunc modum agendum censeo. Meliore igitur iudicio sic exsequamur: consolator aut est major aut minor aut aequalis. Magnitudinem intelligo aut imperio aut dignitate aut opibus aut sapientia aut aetate. Aliter enim consolabitur Nasonem Livia, aliter Liviam Naso. Hoc spectat ad imperium. Dignitas autem etiam sine imperio esse potest, veluti si pater filium, Ciceronem Pompeius. Opibus, ut si e plebe quempiam clientem suum Crassus. Sapientia, quemadmodum Polybium aut matrem Seneca. De aetate non opus est exemplis; major interponet auctoritatem, etiam obiurgabit. Sapiens apponet etiam disputationem; sententiae huic crebriores. Minor ostendet affectum; sese id a sapientioribus accepisse. Aequalis testabitur amicitiam, ius commune benevolentiae.

- 3 Voilà pour les personnes. En ce qui concerne ce qui est arrivé, on doit en tirer différents arguments : nous pouvons avoir perdu des parents, des enfants, des amis, la patrie, le pouvoir, la liberté, le roi et bien d'autres choses dont la variété est source de genres

poétiques eux-mêmes variés. En ce qui concerne les passions, quelquefois on doit les renforcer et quelquefois les modérer. Face à la multitude, il faudra avant tout extirper les préjugés, la crainte, l'espoir, la superstition. Et on devra non seulement outrer tout cela par des amplifications, comme les anciens le soutenaient ; mais on devra en même temps l'abaisser par des atténuations.

Haec a personis. A rei psa quoque diversa excipienda sunt argumenta : parentes, liberos, amicos, patriam, imperium, libertatem, regem, alia possumus amittere, quorum varietate varia quoque poematis genera exorientur. Affectus ergo aliquando intendendi, aliquando tollendi. Vulgi in primis opiniones, metus, spes, superstitio, exstirpanda, eaque non solum exaggerationibus augenda, ut volebant, verum etiam diminutionibus atterenda erunt interdum.

- 4 Voilà pour la consolation à l'occasion d'une perte. Si celui à qui on s'adresse est dans la crainte que survienne un événement néfaste, par exemple si quelqu'un vient à être soupçonné de conjuration par un tyran, il faudra diviser le poème en deux parties. Dans la première, on dira l'espoir, de pouvoir soit détruire la suspicion, soit apaiser la colère. Dans la seconde, on renforcera le courage, on méprisera l'événement, on montrera que ce que nous estimons le plus est ce qui a le moins de valeur. Enfin, il faudra emprunter aux philosophes et à ceux qui sont les contempteurs du monde⁸ et de la vie tout ce qu'ils disent sur le sujet. Et si leurs préceptes, sentences et proverbes sont éculés, il faudra les exprimer avec de tout autres mots, rythmes⁹, aux figures. Car rien n'émeut moins que les choses familières, connues, quotidiennes. Si au contraire ceux qu'on cherche à consoler ont la plus grande horreur des opinions et pratiques du vulgaire, et que, pour cette raison, ils sont en état d'affronter leur détresse¹⁰, il ne faudra pas tant arracher leur conviction¹¹ par des raisonnements et des arguments qu'insinuer la persuasion par l'usage répété d'exemples¹².

Atque haec quidem est consolatio ob amissa. Quod si cuiuspiam rei amittendae in metu sis, velut is qui apud tyrannum venit in suspicionem coniurationis, duas in partes erit poema dividendum. In prima pones spem, qua vel opinio deleri vel ira placari possit, in secunda addes animos, eventum contemnes, carissima quaeque ostendes esse vilissima. Denique a philosophis, mundi vitaeque contemptoribus, omnia mutuanda. Quae si vulgata sint praecepta, sententiae, proverbia, aliis omnino verbis, numeris, figuris exprimenda sunt. Nihil enim minus movet quam familiaria, nota atque cotidiana. Sin a vulgi opinionibus usuque maxime abhorrent ac propterea aegre animum subire valent, tum vero non tam rationibus atque argumentis fides extorquenda quam exemplorum frequentia persuasio insinuanda.

- 5 Voilà ce que j'avais à dire sur nos silves. Nous allons maintenant traiter des inventions dans les autres poèmes.

Atque haec quidem habui, quae in silvas conferrem nostras ; nunc aliorum poematum inventiones exsequamur.

NOTES

1. Voir Ménandre le Rhéteur (ou Ménandre de Laodicée ; fin du III^e siècle de notre ère), « Du discours de consolation » (trad. H. Caffiaux, dans H. Caffiaux, *De L'Oraison funèbre dans la Grèce*

païenne, Valenciennes, Lemaître, 1864, p. 276-278, sur Google Livres). Concernant les éditions des traités de Ménandre et leur numérotation du chapitre sur la consolation, voir : pour une édition ancienne du texte grec, *Rhetores Graeci*, éd. L. Spengel, Leipzig, B. G. Teubner, vol. III, 1866, 2.9, p. 413-414 ; pour une traduction latine ancienne, *Menandri acutissimi ac sapientiss. rhetoris De genere demonstrativo libri duo*, trad. Natale Conti (Noël le Comte, en latin Natalis Comes ou de Comitibus), Venise, Pietro Boselli, 1559, 2.8, p. 51b-54b ; pour le texte grec établi et sa traduction anglaise, *Menander rhetor*, éd. et trad. D. A. Russell et N. G. Wilson, Oxford, Clarendon Press, 1981, 2.9, p. 161-165. Dans son chapitre sur la consolation, Ménandre commence par la règle de l'amplification et envisage immédiatement après ses modalités, mais n'en donne aucune raison. Voir *op. cit.*, trad. H. Caffiaux, p. 276, l'incipit : « Le discours de consolation pleure, lui aussi, celui qui n'est plus et grandit l'importance de la perte en augmentant le pathétique autant que le peut faire la parole. Il se sert à cet effet des moyens que nous avons indiqués [...]. »

2. Le mot latin *amans* évoque en première analyse l'«amant» au sens du XVII^e siècle, c'est-à-dire tous ceux qui aiment (maris ou amis) ; mais aussi, avec la précision finale «rem personamve», tous ceux qui aiment un objet quelconque.

3. Ovide console Livie : voir la *Consolation à Livie Augusta sur la mort de Drusus Néron son fils (Consolatio ad Liviam, 9 av. J.C. – 2 ap. J.-C.)*, parfois attribuée à Ovide. En revanche, aucune attestation pour la situation inverse (Livie console Ovide).

4. Il n'existe aucune attestation de Pompée s'adressant à Cicéron pour le consoler. En revanche, il existe un grand nombre de lettres consolatoires de Cicéron à des proches et des lettres protocolaires de Cicéron à Pompée, dans lesquelles Cicéron exhibe un éthos de flatterie (voir en particulier *Familiares*, 5.7).

5. Crassus : patronyme de la famille romaine Licinia, en particulier Marcus Licinius Crassus (général et homme d'État à Rome : 115 av. J. C – 53 av. J. C.). La famille était associée à la richesse jusque dans les stéréotypes : «Crassus le riche» (*Crassus dives*) était le surnom du père (P. L. Crassus) avant que d'être celui du fils (voir Cicéron, *De officiis*, 2.16.57 ; *De finibus*, 3.75) ; et «riche comme Crassus» était passé en proverbe (voir Plutarque, *Vies des hommes célèbres, Lucullus*, 40). Sur la cupidité du personnage, voir le chapitre que Plutarque consacre à Crassus lui-même, *ibid.*

6. Voir Sénèque, *Consolation à Polybe* (pour la mort de son frère) ; *id.*, *Consolation à ma mère Helvie* (pour l'exil de son fils).

7. Paragraphe presque intégralement repris dans Vossius, *Rhetorices contractae, sive Partitionum Oratoriarum libri quinque* (1^e éd. Leyde, J. Maire, 1621, II, 24, édition avec présentation, traduction et notes dans le présent numéro, section ATELIER), au § 8 : depuis «Celui qui tient un discours de consolation» jusqu'à la fin du paragraphe. Pour un commentaire des propositions qui y sont formulées, voir *ibid.*, notes 16-23.

8. Allusion à tous les ouvrages qui ont pour titre *De contemptu mundi* (*Le mépris du monde*), dans la tradition stoïcienne et chrétienne.

9. Litt. : «aux nombres». Pour reprendre une suggestion de Francis Goyet, les *numeri* sont les rythmes de la prose d'art latine, à la fois proches et distincts du rythme des vers ; et ce sont eux qui différencient la prose d'art de la prose de tous les jours. Voir Cicéron, *Orator*, 174 sq. ; Quintilien, *Institutio oratoria*, 9.4.45-46.

10. Scaliger reprend ici la distinction d'Érasme entre les âmes faibles et les âmes fortes (voir dans le présent numéro, section ATELIER, la traduction du *De conscribendis epistolis*, 49-50, 1^{ère} éd. Bâle, Froben, 1522), pour en tirer deux stratégies différentes de réconfort : pour les âmes faibles (ci-avant), une stratégie d'exhortation jouant sur les ressorts de l'espoir et de l'assurance ; pour les âmes fortes (ci-après), une stratégie de renforcement par insinuation, appuyée sur les exemples de constances et sur le pathos de l'émulation.

11. Scaliger emploie *fides*, mot par lequel Cicéron définit le but de la rhétorique («fidem facere»).

12. Paragraphe presque intégralement repris dans Vossius, *Rhetorices contractae...*, *op. cit.*, aux § 32-33. Depuis le début du paragraphe jusqu'à « diviser le poème en deux parties », Vossius le paraphrase. Depuis « Dans la première » jusqu'à la fin, Vossius le cite littéralement. Pour un commentaire des propositions qui y sont formulées, voir *ibid.*, notes 89-100.

AUTEURS

JULES CÉSAR SCALIGER

1484-1558